

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: espagnol

HONDURAS

Déclaration de S.E. M. Sergio Nuñez
Vice-Ministre du commerce et de l'économie

Au nom du Honduras, je tiens à remercier la population et le gouvernement de Singapour pour l'accueil cordial et chaleureux qu'ils ont réservé à notre délégation, et à les féliciter pour l'excellente organisation de cette première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce.

Le gouvernement hondurien, que j'ai l'honneur de représenter, est très heureux de participer à cette première Conférence ministérielle de l'OMC, dont le principal objectif est d'évaluer la mise en oeuvre des engagements contractés pendant la Conférence ministérielle de Marrakech qui a donné naissance à l'OMC, et de passer en revue les négociations en cours et le programme de travail de l'Organisation.

Les négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay ont abouti à des résultats historiques et permis de faire des progrès significatifs, mais plusieurs domaines font encore l'objet de négociations; il nous faut cependant examiner ici le fonctionnement et la portée de certains accords et, surtout, encourager les pays Membres à respecter et mettre en oeuvre fidèlement ces accords.

Depuis 1960, le Honduras participe au processus d'intégration économique de l'Amérique centrale qui, à ses débuts, a montré comment des petits pays pouvaient tirer avantage d'un marché élargi pour améliorer le bien-être de leurs populations. L'intégration régionale progresse résolument et mon pays continue donc à travailler à son renforcement et à celui de ses institutions.

A mesure que nous développons ces accords régionaux, tout en améliorant nos relations commerciales avec les pays tiers, nous mettons en place un modèle qui, loin de promouvoir le protectionnisme, ouvre au contraire notre économie sur l'extérieur dans le respect des règles et disciplines de l'OMC et renforce par là même le système commercial multilatéral.

Lors de son accession au GATT en 1994, le Honduras a accepté une série d'engagements et d'obligations qui se sont traduits notamment par la consolidation de droits de douane et le démantèlement d'obstacles tarifaires et non tarifaires, dans le but de participer avec ses partenaires commerciaux au processus d'ouverture et de libéralisation des marchés en espérant que cela lui permettrait de passer à un stade de développement supérieur et d'améliorer le bien-être économique et social de sa population.

Actuellement, en tant que Membre de l'OMC, le Honduras ne ménage aucun effort ni sacrifice sur le plan intérieur pour adapter son économie en vue de mettre en oeuvre les engagements concernant l'application des Accords de l'OMC. Cet effort ne doit pas être isolé et nous exhortons tous les pays développés à aider les petits pays en développement comme le Honduras en leur offrant des possibilités commerciales qui leur permettent d'améliorer leur accès aux marchés des produits d'une importance majeure pour leur développement économique.

J'aimerais maintenant aborder les points concrets ci-après:

a) Accord sur l'agriculture

S'agissant du commerce des produits agricoles, le Honduras constate avec inquiétude que ce secteur n'est pas totalement intégré au système commercial multilatéral, que des restrictions sanitaires et des obstacles techniques au commerce continuent d'être appliqués, et que les marchés restent fermés aux nouveaux fournisseurs; en outre, la plupart des pays développés maintiennent des subventions à l'exportation.

b) Accord sur les textiles et les vêtements

En ce qui concerne les textiles et les vêtements, le gouvernement hondurien est préoccupé par le fait que ni l'esprit ni la lettre de l'Accord ne sont fidèlement respectés. Pour le Honduras, l'application de l'Accord implique une libéralisation progressive du commerce des produits textiles jusqu'à l'élimination définitive des contingents imposés au titre de l'Arrangement multifibres. Pour être significative sur le plan commercial, l'intégration doit viser les produits soumis à restrictions qui présentent un très grand intérêt pour notre pays.

Pendant les deux premières années de mise en oeuvre de l'Accord sur les textiles et les vêtements, le Honduras a fait partie des pays dont les produits étaient soumis à restrictions. Nous croyons comprendre que l'objectif de l'Accord est de libéraliser le commerce et que les mesures de sauvegarde doivent être appliquées avec modération. Selon nous, cette volonté de libéralisation n'est pas compatible avec l'imposition de contingents additionnels, qui rendront plus difficile la réalisation de la dernière étape de l'intégration des produits textiles.

Les faits nous ont montré que les sauvegardes n'ont pas été appliquées avec modération. En 1995, plus de 25 demandes de consultations ont été présentées et il est apparu par la suite que nombre d'entre elles n'étaient pas justifiées au regard des dispositions de l'Accord. Certaines demandes ont été retirées mais de telles pratiques sont source d'incertitude pour les exportateurs de produits textiles.

Par ailleurs, l'expérience de mon pays dans le cadre de l'Organe de supervision des textiles n'a pas été totalement satisfaisante; c'est pourquoi nous invitons cet organe à fonder ses travaux sur des critères d'impartialité et de transparence.

Le Honduras est également préoccupé par les modifications concernant les règles d'origine, lesquelles risquent de réduire l'accès aux marchés de ses exportations et de porter préjudice à ses avantages commerciaux, en créant une incertitude, en restreignant les perspectives d'investissement et en augmentant le poids administratif des formalités douanières.

c) Règlement des différends

Pour ce qui est de l'Organe de règlement des différends, son établissement est une réussite dont nous pouvons tous nous féliciter; nous devons tous nous engager à observer et à mettre en oeuvre les recommandations des groupes spéciaux. Il est encourageant de constater que la plupart des Membres de l'OMC ont recours à ce mécanisme pour régler leurs différends au lieu d'appliquer des mesures unilatérales qui, au lieu de renforcer notre Organisation, l'affaiblissent.

d) Environnement

Le Honduras, comme tous les Membres de l'OMC, est conscient qu'il faut protéger l'environnement mais il craint que le lien entre commerce et environnement ne soit invoqué pour appliquer des mesures protectionnistes supplémentaires.

e) Commerce et investissement

Bien que dans les Accords de l'OMC il existe déjà un programme incorporé et que celui-ci exige du Honduras un travail difficile et des efforts supplémentaires, nous sommes favorables à la réalisation d'études et d'analyses en vue d'identifier le lien existant entre le commerce et l'investissement, sous réserve que leurs résultats soient sans préjudice d'un processus de négociation.

f) Politiques en matière de concurrence

Pour ce qui est des politiques en matière de concurrence, nous appuyons l'établissement d'un groupe d'experts, qui sera chargé de définir la relation existant entre les politiques en matière de concurrence et le commerce dans le cadre de l'OMC.

g) Technologies de l'information

A propos des technologies de l'information, nous pensons qu'il est bon de jeter les bases d'une discussion concernant un accord multilatéral dans ce domaine, à condition que des délais pour la réduction des droits soient prévus et que la grande majorité des Membres de l'OMC participent à la discussion.

h) Normes du travail

Le Honduras respecte les droits de l'homme et les droits du travailleur et partage l'avis des autres pays qui ont dit que seule l'OIT doit être habilitée à étudier les questions touchant le domaine social et celui du travail. Selon nous, la structure tripartite de l'OIT est la mieux adaptée à l'étude de cette question, qui ne doit pas être examinée dans le cadre de l'OMC, étant donné qu'elle pourrait être invoquée pour introduire des mesures commerciales protectionnistes à l'égard des pays qui jouissent d'avantages comparatifs.

Enfin, nous estimons que cette Conférence ministérielle ne doit pas, dans le cadre de ses travaux, perdre de vue les principes qui ont présidé à la création de cette Organisation, lesquels reconnaissent que ses Membres doivent avoir pour objectifs fondamentaux "le relèvement des niveaux de vie, la réalisation du plein emploi et d'un niveau élevé et toujours croissant du revenu réel".